

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 NOVEMBRE 2021**

Public : néant

L'an deux mil vingt et un, le 26 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

Date de convocation : 22 novembre 2021

Présents : Mme Claudette SORIN, M. Philippe GRANADOS, M. Luc MARCHAND, Mme Sandrine MAURICE, Mme Martine ROLANDEAU, Mme Florence BOUSSION, Mme Armelle CLÉMENT, M. Jean-Jacques ABADIE, M. Christian DUCHATELLE, M. Arnaud CLÉMENT, M. Jean-Louis BOUCHARDON, M. Yann PERTHUIS.

Absents excusés : Mme Aurore BOIDRON qui donne procuration à Mme Sandrine MAURICE, M. Patrick JULIEN.

Secrétaire de séance : Mme Florence BOUSSION

Approbation du procès-verbal du 29 octobre 2021

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

Passage du Tour du Loir et Cher

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Tour du Loir et Cher se déroulera du 13 au 17 avril 2022 avec un passage dans la commune le mercredi 13 avril 2022.

La subvention demandée est de 0.12 € x 546 habitants soit : 65.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde le passage du Tour du Loir et Cher sur la commune et accepte de verser la participation au chapitre des subventions 2022.

Création d'un poste d'Adjoint Technique à 25.50/35^{ème}

Madame le Maire informe qu'il convient d'augmenter le temps de travail de l'Adjoint Technique en poste au restaurant scolaire avec un passage de 18.50/35^{ème} à 25.50/35^{ème} en annualisation.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique en date du 21/10/2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise :

- la création de ce poste d'Adjoint Technique à 25.50/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2022.

DÉCISION DU MAIRE :

Tarifications diverses pour l'année 2022

Les tarifications diverses pour l'année 2022 sont fixées comme suit :

Photocopie noir et blanc A4	0.25 €
Photocopie noir et blanc A3	0.50 €
Photocopie couleur A4	0.70 €
Photocopie couleur A3	0.70 €
Droit de place	15.00 €
Banc	0.60 €*
Plateau	0.60 €*
Chaise	0.50 €*
* Forfait livraison	10.00 €
Remorque /benne	30.00 €
Barnums pliants 3x6 m	50€ l'unité/90 € les 2
Chenil par jour et par chien	10.00 €
Relevé de propriété (la feuille)	0.25 €
Plan parcellaire (la feuille)	0.25 €

Tarifs salles de réception :

Banc	2.00 €*
Plateau	3.00 €*
Chaise	1.00 €*
Barnums pliants 3x6 m	110 € l'unité/200 € les 2
* Forfait livraison	30.00 €

Tarifs du camping municipal pour l'année 2022

Les tarifs du camping pour l'année 2022 sont fixés comme suit :

<i>Redevance campeur</i>	<i>3.00 €</i>
<i>Enfant de 2 à 10 ans</i>	<i>1.50 €</i>
<i>Emplacement</i>	<i>2.50 €</i>
<i>Tente, caravane ou camping-car</i>	<i>2.50 €</i>
<i>Branchement électrique :</i> <i>- Mars, Avril, Mai et à partir du 1^{er} octobre</i>	<i>4.00 €</i>
<i>- Juin, Juillet, Août, septembre</i>	<i>3.00 €</i>
<i>Garage mort</i>	<i>2.00 €</i>
<i>Groupe à partir de 12 personnes et plus</i>	<i>2.00 € par personne</i>
<i>Taxe de séjour par nuitée et par personne</i>	<i>Fixée par le Pays des Châteaux</i>
<i>Jeton Machine à laver Avec une dose de lessive</i>	<i>4.50 €</i>
<i>Jeton Sèche linge</i>	<i>3.50 €</i>
<i>Douche</i>	<i>Gratuite</i>
<i>Douche personne extérieure</i>	<i>2.00 €</i>
<i>Jeton aire de vidange camping-car</i>	<i>2.50 €</i>
<i>Caution adaptateur</i>	<i>40.00 €</i>

➤ Tarif « ouvriers » : 5 % de remise à partir de 15 jours de présence au camping municipal à tous les ouvriers qui viennent travailler dans les entreprises de la région.

Tarifs de location des chalets au camping municipal pour l'année 2022

Les tarifs de location des chalets au camping pour l'année 2022 sont fixés comme suit :

BASSE SAISON : jusqu'au 28 juin et à partir du 1^{er} septembre
CAUTION 300 €

<i>La nuitée</i> <i>Arrivée 17 h 00</i> <i>Départ 10 h 30</i>	<i>Pour 2 personnes</i> 30.00 €	<i>Par personne</i> <i>supplémentaire</i> 10.00 €
<i>Le 24 m² à la semaine</i> <i>« CHENONCEAU »</i> <i>4 personnes</i>	200.00 €	
<i>Le 32 m² à la semaine</i> <i>« CHEVERNY »</i> <i>6 personnes</i>	240.00 €	
<i>Le 35 m² à la semaine</i> <i>« CHAMBORD »</i> <i>6 personnes</i>	240.00 €	

Les chalets à la semaine sont loués du samedi 17 h 00 au samedi 10 h 30

HAUTE SAISON : du 29 juin au 31 août
CAUTION 300 €

<i>La nuitée</i> <i>Arrivée 17 h 00</i> <i>Départ 10 h 30</i>	<i>Pour 2 personnes</i> 40.00 €	<i>Par personne</i> <i>supplémentaire</i> 15.00 €
<i>Le 24 m² à la semaine</i> <i>« CHENONCEAU »</i> <i>4 personnes</i>	<i>Pour 2 personnes</i> 300.00 €	
<i>Le 32 m² à la semaine</i> <i>« CHEVERNY »</i> <i>6 personnes</i>	400.00 €	
<i>Le 35 m² à la semaine</i> <i>« CHAMBORD »</i> <i>6 personnes</i>	400.00 €	

Les chalets à la semaine sont loués du samedi 17 h 00 au samedi 10 h 30

Taxe de séjour : Fixée par le Pays des Châteaux

Tarifs des garages municipaux pour l'année 2022

Les tarifs des garages municipaux pour l'année 2022 sont fixés comme suit :

- **Garage n° 1** : mise à disposition gratuite au Comité des Fêtes pour le rangement du matériel
- **Garage n° 2** : Location à M. Gérard IGLESIAS : 210 € par an

Tarifs de concessions dans le cimetière pour l'année 2022

Les tarifs des concessions de cimetières pour l'année 2022 sont fixés comme suit :

TYPE DE CONCESSION	DURÉE	TARIF
Concession 2 m ²	30 ans	100 € <i>Renouvellement 100 €</i>
Case Columbarium 4 urnes maximum	30 ans	1 000 € <i>Renouvellement 1 000 €</i>
Concession en caverne 4 urnes maximum	30 ans	1 000 € <i>Renouvellement 1 000 €</i>
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir*		Gratuit

* possibilité de gravure des noms sur le lutrin. Les plaques seront à la charge des demandeurs et devront avoir une dimension de 110 mm de longueur par 75 mm de largeur.

Tarifs de la salle Jeanne et Henri Vrillon (préau de l'école) l'année 2022

Les tarifs de la salle Jeanne et Henri Vrillon pour l'année 2022 sont fixés comme suit :

Habitant de la commune par journée	60 €
Habitant hors commune à la journée	120 €
Remise des clés la veille (pas avant 17 h)	15 €

Location de la Maison Communale pour l'année 2022

- Prêt de la Maison Communale gratuitement aux associations de la Commune. Toutefois si une location payante était demandée le même jour, la priorité serait donnée à cette dernière. Les associations et les particuliers devront remplir la convention de prêt, fournir une attestation d'assurance, ils devront donner en caution un chèque de 1 000 euros qui sera conservé par la Commune en cas de dégradation ou de défaut de nettoyage.

- Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Montant	du 01.05 au 30.09 1 jour	du 01.05 au 30.09 2 jours	du 01.10 au 30.04 1 jour	du 01.10 au 30.04 2 jours
Personne résidente à Crouy et personnel communal	Salle 100.00 € Location vaisselle 50 €	Salle 140.00 € Location vaisselle 50 €	Salle 145.00 € Location vaisselle 50 €	Salle 200.00 € Location vaisselle 50 €
Personne non résidente à Crouy	Salle 200.00 € Location vaisselle 70 €	Salle 260.00 € Location vaisselle 70 €	Salle 240.00 € Location vaisselle 70 €	Salle 310.00 € Location vaisselle 70 €

Toute vaisselle cassée ou disparue sera facturée 3 € pièce (retenue sur la caution)

**Remise des clés la veille de la location : du 01.05 au 30.09 à payer en plus : 20 €
(pas avant 17 h 00) du 01.10 au 30.04 à payer en plus : 25 €**

Location de l'ancien jardin de l'école pour l'année 2022

L'ancien jardin de l'école pour l'année 2022, actuellement loué aux Pépinières Bauchery :

- 20.00 € par an

Location d'une partie de terrain situé chemin du Cavereau pour l'année 2022

Le terrain situé Chemin du Cavereau est loué en partie à M. ASSELIN Maxime.

Tarif : 100 € par an

INFORMATIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe que trois nouvelles entreprises viennent de se créer à Crouy :

➤ **OUVRAGE TP : M. ASSELIN Maxime - 8, Route de Saint-Laurent**

Terrassement, aménagement extérieur, assainissement, démolition

➤ **Entreprise Julien BEAUDET : 8, Rue du Stade**

Charpente, couverture

➤ **Une entreprise d'électricité, : M. BLONDEAU Maxime - 1, Rue Creuse**

Téléthon

Il aura lieu à THOURY samedi 4 décembre

Cérémonie du 5 décembre

la cérémonie d'hommage aux « Morts pour la France » de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de la Tunisie, à laquelle participeront les Anciens Combattants de Crouy sur Cosson-Thoury, Dhuizon et la Ferté Saint-Cyr aura lieu à Crouy cette année à 10 h 30.

Maison Communale

M. Yann PERTHUIS demande s'il est possible de mettre un aspirateur à disposition des locataires dans la maison communale.

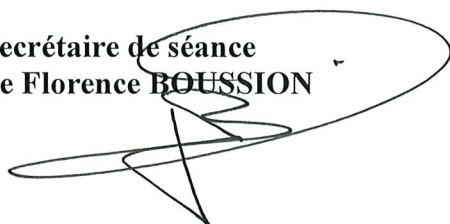
Conteur

Dans le cadre des Veillées contées, le conteur Jean-Claude BOTTON sera présent au Moulin de Crouy, le dimanche 19 décembre à 15 h.

Gratuit sur réservation au 02.54.46.53.80

La séance est levée à 20 h 30

Le secrétaire de séance
Mme Florence BOUSSION



Le Maire
Mme Claudette SORIN

